

# SOCIÉTÉ

societe.union@sonapresse.com

## Usage illicite des données personnelles : le Samtac se tourne vers la CNPDCP

Rudy HOMBENET ANVINGUI  
Libreville/Gabon

Le 11 février dernier, le Centre national d'édition et de délivrance des documents de transports (CNEDDT) a reçu la visite d'un opérateur économique qui a extrait frauduleusement les données qui s'y trouvaient.

Un acte scandaleux auquel ont assisté les agents en service dans cette administration, et qui expose les usagers ayant sollicité leurs services. Pour faire entendre leur voix, et être mieux outillés sur la question avant d'entamer une quelconque procédure pénale, Ghislain Malanda, président du Syndicat

des agents du ministère des Transports et de l'Aviation civile (Samtac) et son bureau ont saisi les autorités compétentes. Une action qui nécessite que tous les arguments soient réunis pour la défense des intérêts du département sensible du ministère des Transports. Que dit la loi devant l'utilisation frauduleuse des données à caractère personnel ? Que prévoit le législateur devant ce qui s'apparente à un trafic d'influence mettant

en danger les données des usagers ? Ce sont là les interrogations qui ont conduit lundi Ghislain Malanda et le Samtac à la Commission nationale pour la protection des données à caractère personnel (CNPDCP). "Nous avons présenté les faits au président de cette commission et à l'ensemble des commissaires qui, à l'issue des échanges, ont confirmé la recevabilité de notre plainte", a expliqué M. Malanda à l'issue de



Photo: H.N.M  
**Le bureau du Samtac en séance de travail avec la CNPDCP.**

leur réunion. "Tous les acteurs et les différentes administrations impliquées dans cette affaire seront convoqués. Ce sont des données personnelles qui ont été extraites. Il y va de la

sécurité intérieure du pays et de nos compatriotes. Nous attendons que les dispositions légales et que les sanctions prévues s'appliquent", a conclu le président du Samtac.

## Environnement : belle initiative d'Atlético et de la mairie d'Akanda

R.H.A  
Libreville/Gabon

NETTOYAGE des rues, des grands carrefours et planting d'arbres. C'est l'exercice auquel s'est livrée l'Association sportive Atlético Akanda samedi dernier à l'occasion de la Journée mondiale de l'environnement et de la Journée citoyenne célébrée chaque premier samedi du mois. Ce club de football féminin a, à cette occasion, troqué ses équipements de sport contre des pelles, râtaux et brouettes pour participer, avec le concours de la mairie de la commune d'Akanda, au nettoyage de cette commune. Conscient que la protection et l'amélioration de l'environnement, la lutte contre l'insalubrité sont des questions



**Inciter les concitoyens à s'approprier cette initiative, c'est le message véhiculé par les organisateurs.**

d'importance majeure qui touchent au bien-être des populations et au développement économique dans leur commune. Précisons que le club de football Atlético Akanda présidé par le journaliste Freddy Koula, et la mairie d'Akanda, représentée par son édile Yvon Patrick Rombogouera, ont décidé de célébrer ces deux journées pour monter le bon exemple. Et " inciter les concitoyens à s'approprier ces journées citoyennes ".



**CENTRE HOSPITALIER REGIONAL DE MOUILA**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL**

<p>Date de lancement : Mercredi 09 Juin 2021          Appel d'offres : <b>N°001/MS/CHR MOUILA/2021</b>          Nom du projet : Fourniture des médicaments et d'équipements Médicotechniques et Alimentation des malades.          Source de financement : Etat gabonais et Fonds propres de l'hôpital, Exercices 2021, 2022 et 2023.</p>	<p>Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :</p> <p style="text-align: center;"><b>Centre Hospitalier Régional de Mouila</b>  <b>BP 37 Mouila</b>  <b>Tél. 011 86 25 06 / 077 93 60 77</b></p>
---	---

**1. OBJET**

Le Centre Hospitalier Régional de Mouila lance un appel d'offres pour l'alimentation des malades, la fourniture des médicaments et d'équipements médicotéchniques.

**2. ALLOTISSEMENT**

Le présent appel d'offres est réparti en trois (3) lots ainsi qu'il suit :

- Lot n°1 : Achat de médicaments ;
- Lot n°2 : Fournitures d'équipements médicotéchniques (Autoclave) ;
- Lot n°3 : Alimentation des malades.

Les candidats ont la possibilité de soumissionner pour un ou plusieurs lots. Dans le cas où ils soumissionnent pour plusieurs lots, ils devront présenter une soumission séparée pour chaque lot. Un seul candidat ne peut être attributaire que d'un (1) seul lot.

**3. PARTICIPATION**

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n°00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des Marchés Publics.

**4. CRITERES DE QUALIFICATION**

En application des dispositions des articles 89 à 92 du code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières.

**5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS**

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessous contre paiement au Trésor public d'un montant non remboursable de **trois cents mille (300 000) francs CFA par lot**. Ce paiement se fera sur présentation d'un ordre de recette délivré par la Direction Générale des Marchés Publics (DGMP).

**6. CRITERES D'EVALUATION**

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de l'article 31 des Données Particulières du Dossier d'Appel d'Offres.

**7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION**

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus au plus tard le **30 juin 2021 à 09 heures 00** et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent de :

- Lot n°1 : six (6) cents mille (600.000) francs CFA ;
- Lot n°2 : cinq (5) cents mille (500.000) francs CFA ;
- Lot n°3 : trois (3) cents mille (300.000) francs CFA.

A compter de cette date, ces offres resteront valables **120 jours**.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME et ayant au plus cinq (5) ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

**8. OUVERTURE DES PLS**

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, le **30 juin 2021 à 10 heures 00** dans la salle de réunion du Centre Hospitalier Régional de Mouila.

Le Directeur du Centre Hospitalier Régional de Mouila



**Blandine NZIENGUI**

Le Directeur Général des Marchés Publics



**Eugène Pénafort MINTSA OYAME**